

Mémorial
de la SHOAH
Musée,
Centre
de documentation

COMMENT EN ARRIVE-T-ON LÀ ?

N° 20 / 2022 DOCUMENT RÉALISÉ PAR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

DOSSIER

La rafle du Vel d'Hiv
(80^e anniversaire)
PAGE 2

LA PAROLE À

Valérie Péresse,
présidente de la Région
PAGE 6

UN DISCOURS HISTORIQUE

Jacques Chirac
PAGE 6

POUR ALLER PLUS LOIN
Voyages d'histoire et de mémoire
PAGE 7

DOSSIER

La rafle du Vel d'Hiv (80^e anniversaire)

La rafle dite du Vel d'Hiv s'est imposée comme le symbole absolu de la complicité de l'État français dans la déportation des Juifs. En moins de deux jours, les 16 et 17 juillet 1942, 12 884 femmes, hommes et enfants ont été raflés par la police parisienne en vue d'être assassinés à Auschwitz par les nazis.

> LIRE LA SUITE PAGE 2

Illustration : « Arrivée des enfants » internés au camp de Drancy, à la gare du Bourget-Drancy (Seine-Saint-Denis). Estampe de Georges Horan, France, 1945

La rafle du Vel d'Hiv (80^e anniversaire)

AVANT LA RAFLE...

LA DÉCISION

Juin 1942. Depuis deux ans, plus de la moitié de la France, vaincue par l'Allemagne, est occupée. Au nord de la ligne de démarcation, les autorités allemandes persécutent les Juifs et préparent les conditions de leur déportation. Elles exigent la livraison de 40 000 Juifs, hommes et femmes, en vue de les exterminer à Auschwitz. En zone dite « libre », le régime de l'État français, institué à Vichy autour du maréchal Pétain, mène une politique de « régénération nationale », ciblant notamment les Juifs, et de collaboration destinée à ménager à la France une place de choix dans l'Europe d'Hitler. Pour le chef du gouvernement, Pierre Laval, et son secrétaire général à la police, René Bousquet, Vichy a tout à gagner à satisfaire la demande exorbitante de l'occupant. Le 2 juillet 1942, un accord est trouvé : Vichy s'engage à arrêter le nombre de Juifs désiré par l'Allemagne à condition qu'ils soient étrangers et que la police française agisse de manière autonome.

LA PRÉPARATION

Le principal enjeu est Paris et sa banlieue, où 90 % des Juifs recensés en zone occupée résident. Une grande opération est planifiée. Son organisation est confiée à la préfecture de police de Paris (PP) et à sa direction de la police municipale. À partir du « fichier juif » de la PP, 27 400 fiches d'arrestation de Juives et Juifs apatrides (ex-Polonais, Russes, Allemands, etc.) sont établies. Le 13 juillet 1942 au soir, elles sont distribuées dans les 20 arrondissements de la capitale et les communes de banlieue. Il y a des fuites. La rumeur se répand comme une traînée de poudre dans les quartiers de l'Est parisien, où les Juifs sont nombreux. Dans son journal intime, le 15 juillet 1942, à 23 heures, la jeune Hélène Berr note : « Quelque chose se prépare, quelque chose qui sera une tragédie, LA tragédie peut-être. »



Jeunes femmes sur les Grands Boulevards. Paris, 1942
© Mémorial de la Shoah/Coll. BNF

Témoignages de victimes de la rafle du Vel d'Hiv



Portrait de Simon Drucker
© Mémorial de la Shoah/Coll. SHD/DAVCC



Regardez le témoignage de Simon Drucker, déporté de France, rescapé
© Mémorial de la Shoah

PENDANT LA RAFLE...

12 884 ARRESTATIONS...

Le 16 juillet 1942, peu après 4 heures, les 1 600 équipes d'arrestation constituées par la police municipale (elles se composent de deux agents, l'un en civil, l'autre, un gardien de la paix, en uniforme) commencent à frapper aux portes. Les victimes sont amenées dans des centres de rassemblement. Un tri s'opère. Les familles sont conduites au Vélodrome d'Hiver, vaste salle des sports située dans le 15^e arrondissement de Paris. Les adultes sans enfants sont amenés directement au « camp juif » de Drancy. Le lendemain, à 13h15, l'opération est terminée. Bilan officiel : 12 884 personnes arrêtées – 8 833 Juives et Juifs de plus de 16 ans (5 802 femmes, 3 031 hommes), accompagnés de 4 051 enfants, réparties entre Drancy (près de 4 900) et le Vel d'Hiv (8 000).

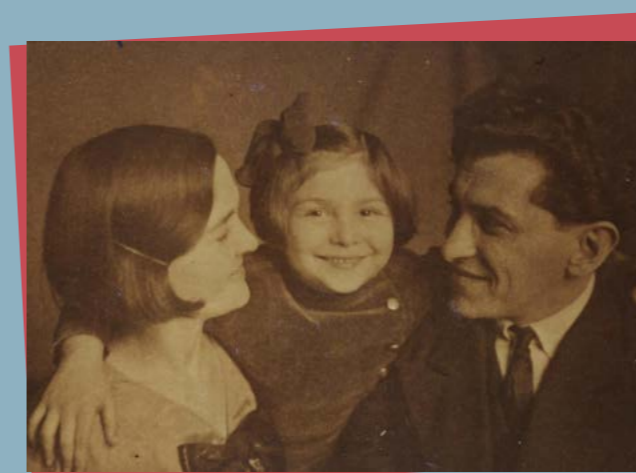
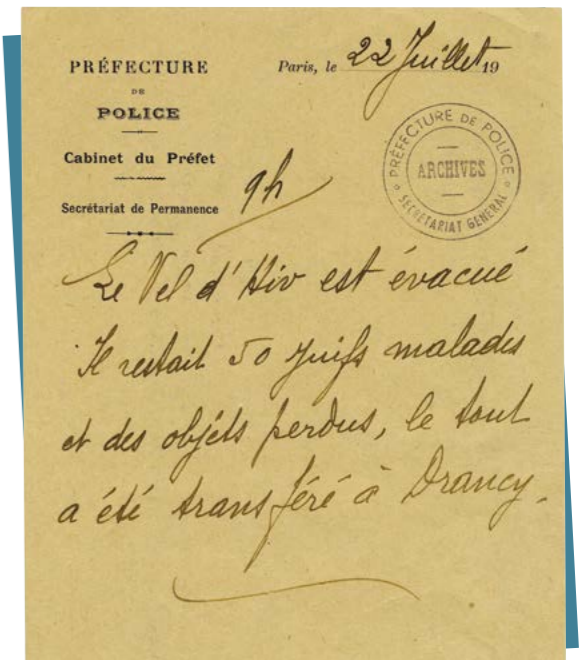
... MAIS UN TAUX D'ÉCHEC DE 2/3

Tragique paradoxe : la rafle des 16-17 juillet 1942 est la plus grande opération de police jamais organisée à Paris ; nulle part en Europe occidentale, même à Berlin entre 1941 et 1943, on n'arrêtera autant de Juifs en si peu de temps ; et pourtant, l'opération est considérée par les autorités comme un semi-échec. Sur les quelque 27 400 fiches d'arrestation, seules 8 833 ont été exécutées. Comment expliquer un tel échec (sans équivalent ailleurs en Europe) ? Il y a, d'une part, que nombre de victimes ont été prévenues et ont pu bénéficier de l'aide de voisins. Il y a aussi, d'autre part, que le zèle des policiers a varié d'un arrondissement à l'autre. Tous les commissaires n'ont pas donné des ordres très stricts à leurs hommes. Quant aux agents chargés des arrestations, certains ont « laissé filer » ou dit qu'ils reviendraient...



Les autobus et voitures de police ayant servi à transporter les Juifs au Vélodrome d'Hiver lors de la rafle, garés devant le stade, à Paris (15^e). France, 16 juillet 1942
© Mémorial de la Shoah/Coll. Bibliothèque historique de la Ville de Paris

Rapport de la préfecture de police de Paris en date du 22 juillet 1942 sur l'évacuation du Vélodrome d'Hiver à la suite de la rafle
© Archives de la préfecture de police de Paris/BA 1813 - Rafle



Portrait de Sarah Montard Lichtsztejn avec ses parents
© Mémorial de la Shoah/Coll. Sarah Montard



Regardez le témoignage de Sarah Montard, déportée de France, rescapée
© Mémorial de la Shoah/Coll. Sarah Montard

Regardez le témoignage de Simone Wodka, jeune femme juive sous l'Occupation
© Mémorial de la Shoah



Regardez le témoignage de Joseph Nisenman, déporté de France, rescapé
© Mémorial de la Shoah

* Voir glossaire page 8

APRÈS LA RAFLE...

L'ENFER DU VEL D'HIV

La préfecture de police a planifié les arrestations dans le moindre détail (fiches, circulaires, bus, etc.), mais elle n'a strictement rien prévu pour les 8 000 hommes, femmes et enfants qui s'entassent dans le Vélodrome d'Hiver. Les internés ne sont pas nourris ; ils se rassemblent

sur les sièges dans l'angoisse et sans le moindre soin. C'est l'enfer. Alors que les Allemands ne réclament que des Juifs « en âge de travailler » et ne prévoient la déportation des enfants qu'à la fin d'août 1942, les autorités françaises ont fait le choix de maintenir les enfants avec leurs parents –

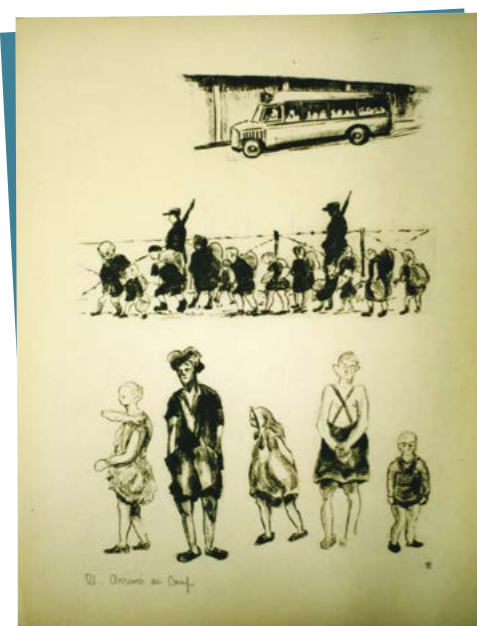
l'occupant prévoyait de les confier à l'Assistance publique dans un premier temps. Du 19 au 22 juillet 1942, les internés du Vel d'Hiv sont conduits à une centaine de kilomètres, dans le Loiret, dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.

LE DRAME DES ENFANTS

Un nouvel enfer commence. Au début d'août 1942, les parents sont séparés de leurs enfants et déportés. Les Allemands refusent toujours la déportation des plus jeunes, laissés dans une situation de détresse absolue. Le 15 août ils sont envoyés à Drancy dans des wagons à bestiaux. Leur

arrivée émeut jusqu'aux gendarmes les plus endurcis. Georges Horan-Koiranski, qui assiste à la scène, note dans son journal : « Nous refulons des larmes d'acier fondu. De petits lapereaux aux yeux pleins d'eau inquiète. [...] Où ont-ils séjourné ? Depuis combien de jours ? Beaucoup ne portent autour du cou

qu'une légère plaquette. [...] Un nom plus ou moins correctement orthographié. [...] Perdus pour jamais. [...] Il en est de malades ; il en est d'atrociement maigres. [...] "Ma maman ! Où est ma maman ? Je veux ma maman ! Et mon papa !" » Aucun ne survivra à la déportation.



Estampe en trois parties de Georges Horan : arrivée d'enfants au camp de Drancy (Seine-Saint-Denis). France, 1945
© Mémorial de la Shoah

Témoignages de victimes de la rafle du Vel d'Hiv



Jeunes Éclaireuses Israélites de France de la maison de Moissac (Tarn-et-Garonne) mangeant dans un bois au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire). France, 1945 (Annette Landauer est la 3^e en partant de la gauche)
© Mémorial de la Shoah/Coll. Annette Janin



Regardez le témoignage d'Annette Landauer, internée, enfant cachée

© Mémorial de la Shoah



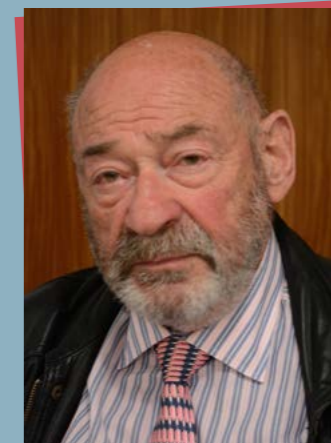
Simon Krajcer posant avec ses deux filles, Simone (à gauche) et Annette (à droite), lors de leurs retrouvailles, au camp de Bulson (Ardennes). France, Pâques 1943

© Mémorial de la Shoah/Coll. Annette Janin



Regardez le témoignage d'Annette Krajcer-Janin, internée, enfant cachée

© Mémorial de la Shoah



Portrait de Joseph Weismann

© Mémorial de la Shoah/Photo : Michel Isaac



Regardez le témoignage de Joseph Weismann, interné, enfant caché

© Mémorial de la Shoah

DATES CLÉS

- 22 juin 1940 : armistice franco-allemand – plus de la moitié de la France est occupée
- 10-11 juillet 1940 : un régime dictatorial est institué à Vichy autour du maréchal Pétain
- 27 septembre 1940 : première ordonnance antijuive en zone occupée – plus de 170 000 Juifs sont recensés dont 150 000 à Paris et dans sa banlieue
- 14 mai 1941 : première rafle de Juifs, hommes, pour l'essentiel polonais, à Paris
- 20 janvier 1942 : conférence de Wannsee, en Allemagne, planifiant l'extermination de 11 millions de Juifs en Europe
- Juin 1942 : l'occupant exige la livraison de 40 000 Juives et Juifs en âge de travailler
- 2 juillet 1942 : accord entre le chef de la police de Vichy, René Bousquet, et l'occupant
- 13 juillet 1942 : 27 400 fiches d'arrestation de Juives et Juifs apatrides de plus de 16 ans de Paris et sa banlieue sont distribuées aux policiers
- 16 juillet 1942 : l'opération commence à 4 heures – 11 363 arrestations à la fin de la journée
- 17 juillet 1942 : 1 389 victimes supplémentaires – bilan de la rafle : 12 884 arrestations
- 19 juillet 1942 : le premier convoi des adultes raflés quitte Drancy pour Auschwitz
- 22 juillet 1942 : le Vélodrome d'Hiver est vidé – les familles qui y avaient été parquées sont envoyées dans les camps du Loiret (Pithiviers et Beaune-la-Rolande)
- 15 août 1942 : séparés de leurs parents, les enfants sont transférés à Drancy
- 17 août 1942 : premier convoi emportant les enfants du Vel d'Hiv (583, dont 526 Français) pour Auschwitz où ils seront assassinés dans les chambres à gaz
- 26 août 1942 : grande rafle de Juifs apatrides en zone libre – 6 600 arrestations
- Août-septembre 1942 : plusieurs évêques, dont Mgr Saliège à Toulouse et le cardinal Gerlier à Lyon, protestent publiquement contre la politique criminelle de Vichy à l'égard des Juifs étrangers
- 11 février 1943 : rafle complémentaire à l'opération des 16-17 juillet 1942 – des vieillards polonais pour l'essentiel, 1 500 arrestations
- Juillet-août et octobre 1945 : procès devant la Haute Cour de justice du maréchal Pétain puis de Pierre Laval – ils sont condamnés à mort mais Pétain est gracié
- Juin 1949 : procès de René Bousquet devant la Haute Cour de justice – il est acquitté !
- 5 mai 1967 : parution du livre de Claude Lévy et Paul Tillard, *La Grande Rafle du Vel d'Hiv* (Robert Laffont), qui fait événement et popularise l'expression « rafle du Vel d'Hiv »
- 16 juillet 1995 : sur les lieux de l'ancien Vel d'Hiv, le président Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français dans la déportation des Juifs de France

* Voir glossaire page 8

VALÉRIE PÉCRESSE,
présidente de la Région Île-de-France

Le devoir de mémoire contre la barbarie

Les 16 et 17 juillet 2022, nous commémorerons les 80 ans de la rafle du Vel d'Hiv. En juillet 1942, en moins de deux jours, des policiers français ont arrêté près de 13 000 Juifs, dont un tiers d'enfants, avant de les livrer à l'occupant nazi.

Cet épisode tragique constitue l'une des pages les plus sombres de notre histoire, « une injure à notre passé et à nos traditions », dira Jacques Chirac le 16 juillet 1995. Il sera alors le premier président de la République à reconnaître officiellement la responsabilité de l'État français dans le sort de ces déportés envoyés vers les camps de la mort (*lire article plus bas*). Il affirmera ainsi : « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français ». Rien n'effacera cette faute.

Cette rafle est un point de fracture dans l'opinion. Il y a ceux qui s'enfonceront encore davantage dans la collaboration et l'antisémitisme, ceux qui préféreront détourner le regard et les Français qui entreront en résistance. La « tache indélébile sur l'honneur des fonctionnaires français » dont parlera Simone Veil, déportée à 16 ans dans le camp d'Auschwitz, « n'atténue en rien le mérite de ceux de ces policiers qui, par exemple,

ont prévenu et ainsi sauvé la moitié des vingt-cinq mille Juifs répertoriés à Paris avant la rafle du Vel d'Hiv » (*Une vie*). Plus largement, elle ne doit pas pour autant faire oublier ces Français qui ont aidé voisins et amis et leur ont permis d'échapper à ces arrestations.

Aujourd'hui, à l'heure où les voix des survivants s'éteignent peu à peu, il est plus que jamais nécessaire de continuer à transmettre cette mémoire. En hommage à tous ceux qui, rares rescapés, ont lutté contre l'oubli et raconté encore et encore l'horreur des camps d'extermination. Par devoir envers les jeunes générations également. La mémoire de la Shoah*, de son funeste dessein et de la folie des camps d'extermination doit être un rempart à la barbarie. L'ignorance, l'oubli et la déformation de l'histoire fournissent le terrain dans lequel sont prêts à germer les extrémismes de demain.

Prévenir cela, c'est tout l'objet du travail mené dans les lycées par la Région Île-de-France en partenariat avec le Mémorial de la Shoah.

> BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Documentaires**
- KORN-BZRORA David
La Police de Vichy, Program33, 2017.
- KORN-BZRORA David et JOLY Laurent
La Rafle du Vel d'Hiv, Roche Productions, 2022.

- Fiction**
- MALLE Louis
Au revoir les enfants, drame, Gaumont, 1987.

- Sites Internet**
- www.memorialdelashoah.org
- www.grenierdesarah.org

- Livres**
- BENSOUSSAN Georges
Histoire de la Shoah, PUF, 1996.
- FREDJ Jacques
Les Juifs de France dans la Shoah, Gallimard/Mémorial de la Shoah, 2011.
- GRYNBERG Anne
La Shoah : l'impossible Oubli, Découvertes, Gallimard, 1995.
- TAGUIEFF Pierre-André
*L'Antisémitisme**, Que-sais-je ?, PUF, 2015.
- WIEVIORKA Annette
Auschwitz expliqué à ma fille, Le Seuil, 1999.

> BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

- Livres**
- BRISAC (Geneviève)
Vie de ma voisine, Paris, Grasset, 2017.
- HORAN-KOIRANSKY (Georges)
Journal d'un interné. Drancy 1942-1943, édition présentée et commentée par Benoît Pouvreau, Paris, Créaphis, 2017.
Le Camp de Drancy, seuil de l'enfer juif. Dessins et estampes, 1942-1947, nouvelle édition présentée et commentée par Benoît Pouvreau, Paris, Créaphis, 2017 [1947].
Je vous écris du Vel d'Hiv. Les lettres retrouvées, présenté par Karen TAIEB, préface de Tatiana de Rosnay, Paris, Robert Laffont, 2011.
- JEDINAK (Rachel)
Nous étions seulement des enfants. Une vie pour vivre, une vie pour se souvenir, Paris, Fayard, 2018.
- JOLY (Laurent)
La Rafle du Vel d'Hiv. Paris, juillet 1942, Grasset, 2022.
L'État contre les Juifs. Vichy, les nazis et la persécution antisémite (1940-1944), édition revue et mise à jour, Paris, Flammarion/Champs histoire, 2020 (1^{re} éd. 2018).
- KLARFELD (Serge)
Les 4 000 Enfants déportés de la rafle du Vel d'Hiv... classés par arrondissements, par communes de banlieue et par adresses de leurs domiciles, Paris, Association Fils et Filles des Déportés Juifs de France [2020].
- MULLER (Annette)
La Petite Fille du Vel' d'Hiv', Paris, Denoël, 1991.
- ZAIDMAN (Annette)
Mémoire d'une enfance volée (1938-1948), Paris, Ramsay, 2002.

POUR ALLER PLUS LOIN



Voyages d'histoire et de mémoire

Des panneaux d'exposition sont réalisés par les lycéens après leur voyage à Auschwitz © Hugues-Marie Duclos

Depuis plus de vingt ans, le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France organisent pour les jeunes Franciliens des visites pédagogiques d'un lieu symbolique de la Shoah* : le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, en Pologne. Chaque année, près de 500 lycéens de première et terminale y participent dans le cadre du partenariat

entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France. Encadrés par des accompagnateurs historiens du Mémorial, ces voyages d'étude s'inscrivent au cœur d'une démarche pédagogique, souvent pluridisciplinaire, reposant sur une préparation approfondie en amont. Au retour, les élèves sont invités à produire un travail de restitution présenté notam-

ment sous la forme d'un panneau d'exposition, l'ensemble des panneaux constituant une exposition itinérante. Les élèves vivent une expérience intellectuelle et humaine exceptionnelle, dont les enjeux dépassent le champ de l'histoire pour atteindre la formation civique et citoyenne.

L'exposition de l'année scolaire 2021-2022 et celles des années précédentes peuvent être empruntées auprès du Mémorial de la Shoah par tous les lycées d'Île-de-France.

Renseignements :

Tél. : 01 53 01 17 18
www.memorialdelashoah.org

Un discours historique

Il y a vingt-sept ans, en 1995, l'État français reconnaissait pour la première fois sa responsabilité.

Le 16 juillet 1995, lors des cérémonies commémorant la rafle du Vel d'Hiv (16 et 17 juillet 1942), Jacques Chirac, président de la République française (décédé le 26 septembre 2019), prononce des paroles reconnaissant officiellement et solennellement les crimes de l'État français : « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, quatre cent cinquante policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. [...] La France, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. » (*Extrait du discours de Jacques Chirac*)

* Voir glossaire page 8

Le Mémorial de la Shoah

Pour découvrir l'histoire des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en Europe et plus précisément en France, rendez-vous au Mémorial de la Shoah à Paris (4^e) et au Mémorial de la Shoah à Drancy (93).

Les activités du Mémorial se déroulent dans le respect des mesures sanitaires et gestes barrières, et les effectifs seront divisés en cas d'élèves trop nombreux.

Pour les scolaires, un parcours de mémoire permet de combiner une visite du Mémorial de la Shoah de Paris, une de celui de Drancy et une autre encore du site de Bobigny.

Certaines activités sont proposées gratuitement aux lycées franciliens dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France.

Renseignements sur :
www.memorialdelashoah.org

Visitez les expositions « À la grâce de Dieu », les Églises et la Shoah » à partir du 17 juin 2022 et « Cabu, dessins de la rafle du Vel d'Hiv » à partir du 1^{er} juillet 2022 au Mémorial de la Shoah à Paris, et « C'est demain que nous partons. » Lettres d'internés, du Vel d'Hiv à Auschwitz » jusqu'au 22 décembre 2022 au Mémorial de la Shoah de Drancy.

Suivez-nous sur :



* Voir glossaire page 8

Glossaire

ANTISÉMITISME. Mot créé en 1879 par l'Allemand Wilhelm Marr pour désigner la haine des Juifs et seulement celle-ci.

ARYEN, ARYENNE. Dans la doctrine nazie, le monde est organisé selon une hiérarchie raciale. Le terme « aryen » désigne une supposée race nordique et germanique, considérée comme supérieure et pure, par opposition aux autres, en particulier aux Juifs et aux Slaves.

CAMPS DE CONCENTRATION.

Camps de détention édifiés afin d'emprisonner et de « rééduquer » les Allemands, d'abord, qui s'opposent aux nazis ou les gênent d'une manière ou d'une autre. En mars 1933, les nazis ouvrent le premier camp de concentration à Dachau. Progressivement, d'autres sont mis en place en Allemagne (Buchenwald, Bergen-Belsen) ou dans tous les territoires annexés par l'Allemagne (Auschwitz, en Pologne, devenu également un centre de mise à mort), pour l'internement et la répression d'opposants de toute l'Europe. Les internés sont le plus souvent affectés au travail forcé et à la gestion du camp.

CAMPS D'INTERNEMENT. Camps ouverts sur l'ensemble du territoire national, en France, dès 1938 afin de regrouper les réfugiés républicains espagnols, puis les réfugiés allemands et autrichiens fuyant le nazisme. Ils servirent ensuite de centres de regroupement pour les Juifs.

CENTRES DE MISE À MORT. Lieux exclusivement dédiés à l'assassinat en masse mis en place par les nazis dans le cadre de leur politique de mise à mort systématique des Juifs.

Parmi ces centres, cinq principaux sont créés en 1941-1942 en Pologne : Belzec, Sobibor, Treblinka, Kulmhof (Chelmno), Auschwitz-Birkenau (Auschwitz-Birkenau comprenait également un camp de concentration qui jouxtait le centre de mise à mort), où les victimes étaient gazées. Dans d'autres centres de mise à mort, les Juifs étaient fusillés.

GÉNOCIDE. La définition juridique du génocide a été donnée une première fois en 1944 par le juriste polonais Raphael Lemkin : « Par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-mêmes. » Cette définition sert de référence aux textes internationaux qui traitent de la question du génocide (article 6c de la Charte du Tribunal militaire international de Nuremberg, Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 et article 211-1 du Code pénal français). Tous ces textes confèrent au crime de génocide un caractère imprescriptible qui interdit l'oubli. C'est en fonction de cette définition qu'a notamment été reconnu officiellement en France le génocide arménien (loi 2001-70 du 29 janvier 2001).

HOLOCAUSTE. Mot d'origine grecque, issu de la traduction grecque de la Bible hébraïque, signifiant « sacrifice par le feu ». Ce terme, utilisé dans les pays anglo-saxons, sert à désigner l'extermination des Juifs par les nazis. En revanche, il est peu utilisé en France et en Europe par les anciens déportés, qui le trouvent inapproprié et lui préfèrent le mot « Shoah* » ou génocide. Ils expliquent, à juste titre, qu'ils ont été « exterminés » et non « sacrifiés par le feu ».

NÉGATIONNISME. Négation du fait que les Juifs ont été assassinés en grand nombre dans le cadre d'un génocide. Délit puni par la loi.

RACISME. Idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ». Le racisme est un délit puni par la loi.

SHOAH. Ce terme signifie « catastrophe » en hébreu et désigne le génocide des Juifs par les nazis.

« SOLUTION FINALE ». Formule utilisée par les nazis pour camoufler leur politique d'assassinat systématique des Juifs. Les nazis ont défini les modalités techniques de la « solution finale de la question juive » lors de la conférence de Wannsee (près de Berlin) le 20 janvier 1942, mais ils l'ont vraisemblablement décidée à l'automne 1941. D'après les travaux des historiens, près de six millions de Juifs ont été assassinés par les nazis et leurs alliés.



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

RegionIleDeFrance

iledefrance

iledefrance

La Région Île-de-France remercie
le Mémorial de la Shoah,
Jacques Fredj, directeur,
Laurent Joly, directeur de
recherche au CNRS,
Flavie Bitan, responsable du service
communication du Mémorial de la Shoah,
et Jonathan Meur, chargé
de publications, Leitmotif Creative Studio.

Vous pouvez télécharger
le présent document sur le site
de la Région Île-de-France :
www.iledefrance.fr



Mémorial de la Shoah

17, rue Geoffroy-l'Asnier
75004 Paris
Tél. : 01 42 77 44 72
www.memorialdelashoah.org